

Conseil municipal | Séance du 17 octobre 2024

Extrait du registre des délibérations

Délibération n°2024-10-17-9 | Finances communales - Budget principal de la Ville - Décision modificative n°2-2024 - Modification des autorisations de programme et crédits de paiement
Sur le rapport de Madame Ravache Anne-Emilie

Nombre de conseiller·es en exercice : 35

Nombre de conseiller·es présent·es à l'ouverture de la séance : 24

Date de convocation : 11 octobre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 17 octobre, à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Joachim Moyses, Maire.

Etaient présent·es :

Monsieur Joachim Moyses, Madame Anne-Emilie Ravache, Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Léa Pawelski, Madame Murielle Mour, Madame Nicole Auvray, Monsieur Didier Quint, Madame Catherine Olivier, Monsieur Gabriel Moba M'Builu, Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Ahmed Akkari, Monsieur Dominique Grévrard, Monsieur Edouard Bénard, Madame Najia Atif, Madame Marie-Pierre Rodriguez, Madame Florence Boucard, Monsieur José Gonçalves, Monsieur Grégory Leconte, Monsieur Johan Quérue, Madame Alia Cheikh, Monsieur Serge Gouet, Madame Karine Pégon, Monsieur Fabien Leseigneur, Monsieur Hubert Wulfranc.

Etaient excusé·es avec pouvoir :

Monsieur Mathieu Vilela donne pouvoir à Monsieur Pascal Le Cousin, Madame Aube Grandfond-Cassius donne pouvoir à Madame Anne-Emilie Ravache, Madame Juliette Biville donne pouvoir à Monsieur Grégory Leconte, Madame Carolanne Langlois donne pouvoir à Monsieur Francis Schilliger, Monsieur Jocelyn Chéron donne pouvoir à Monsieur Fabien Leseigneur, Madame Lise Lambert donne pouvoir à Monsieur Johan Quérue.

Etaient excusé·es :

Monsieur David Fontaine, Madame Laëtitia Le Behec, Monsieur Brahim Charafi, Madame Noura Hamiche, Madame Virginie Safe.

Secrétaire de séance :

Madame Léa Pawelski

Exposé des motifs :

Un des principes des finances publiques repose sur l'annualité budgétaire.

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit inscrire la totalité de la dépense la 1ère année puis reporter d'une année sur l'autre le solde.

La procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) est une dérogation à ce principe de l'annualité budgétaire.

Cette procédure vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.

Considérant que le projet de réhabilitation du quartier Madrillet - Château-Blanc et le projet de construction du groupe scolaire Roland Leroy répondent à de lourds investissements et qui s'étaleront sur plusieurs exercices, il apparaît opportun de réaliser un découpage par opération via une procédure d'AP/CP.

Il est proposé de voter les modifications des AP/CP en lien avec la décision modificative n°2-2024 du budget principal de la ville.

Les dépenses seront financées par le FCTVA, les subventions, l'autofinancement et l'emprunt.

Compte-tenu de ces éléments d'informations, il est proposé d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil municipal,

Vu :

- Le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2311-3 et R2311-9 portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,
- Le Code des juridictions financières et notamment l'article L263-8 portant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,
- Le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,
- L'instruction budgétaire et comptable codificatrice M57 en vigueur,
- La délibération n°2018-12-13-5 du Conseil municipal du 13 décembre 2018 adoptant les crédits d'AP/CP à compter de l'année 2019 pour le projet de réhabilitation du quartier Madrillet - Château-Blanc,
- La délibération n°2020-12-10-11 du conseil municipal du 10 décembre 2020 adoptant les crédits d'AP/CP à compter de l'année 2021 pour le projet de construction d'un nouveau groupe scolaire,
- Les délibérations prises de 2019 à 2024 modifiant les crédits d'AP/CP,

Considérant :

- La nécessité de gérer ces programmes d'investissement en gestion pluriannuelle et de les regrouper en opérations spécifiques,
- Qu'à ce stade du projet, les autorisations de programme ainsi que les crédits de paiements 2024 et suivant doivent faire l'objet d'une révision,
- Que les crédits de paiement 2024 sont en lien avec l'adoption de la décision modificative n°2 2024 de la Ville,

Décide :

- De modifier les autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans les tableaux ci-dessous.
- D'autoriser Monsieur le maire, à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2024 comme indiqué dans les présents tableaux :

Autorisation de programme NPNRU (AP n°201901)**Dépenses**

Codes Opérations	Libellé Opérations	Montant total	CP ANTERIEURS	CP 2024	DM 1 2024	TOTAL 2024	CP 2025	CP 2026
GDEPLA	Projet Place	2 926 685,00 €	0,00 €				1 399 245,00 €	1 527 440,00 €
LIAISONS	Liaison Interquartier	299 961,04 €	299 961,04 €					
MARCHE	Projet Marché	924 566,73 €	924 566,73 €					
MDC	Projet Maison du Citoyen	2 623 565,97 €	20 613,97 €	484 620,00 €		484 620,00 €	1 232 585,00 €	885 747,00 €
MEDIA	Projet Médiathèque	13 027 774,45 €	6 298 876,45 €	4 944 503,22 €	50 000,00 €	4 994 503,22 €	1 734 394,78 €	0,00 €
MUSIQUE	Projet conservatoire de musique	633 600,00 €	0,00 €			0,00 €	333 600,00 €	300 000,00 €
PROCOM	Projet Immo Commercial	307 833,50 €	307 833,50 €			0,00 €		
SORANO	Projet SORANO	7 507 415,91 €	4 665 415,91 €	2 842 000,00 €		2 842 000,00 €		0,00 €
INGENIERIE	Projet mémoire de quartier	27 808,40 €	27 808,40 €			0,00 €		
TOTAL AP PROJET NPNRU	TOTAL AP PROJET NPNRU	28 279 211,00 €	12 545 076,00 €	8 271 123,22 €	50 000,00 €	8 321 123,22 €	4 699 824,78 €	2 713 187,00 €

Ces dépenses seront financées par les ressources suivantes (FCTVA, Subventions, emprunts et autofinancement)

Recettes

Codes Opérations	Libellé Opérations	Montant total	CP ANTERIEURS	CP 2024	CP 2025	CP 2026
	EMPRUNT (Hors APCP)	2 600 000,00 €	2 600 000,00 €			
GDEPLA	Projet Place	1 527 441,00 €	0,00 €		679 407,00 €	848 034,00 €
LIAISONS	Liaison Interquartier	175 000,00 €	175 000,00 €			
MARCHE	Projet Marché	539 642,92 €	539 642,92 €			
MDC	Projet Maison du Citoyen	1 833 497,00 €	0,00 €		618 798,00 €	1 214 699,00 €
MEDIA	Projet Médiathèque	6 338 670,33 €	2 488 543,61 €	2 631 695,72 €	1 218 431,00 €	0,00 €
MUSIQUE	Projet conservatoire de musique	407 880,00 €	0,00 €		32 340,00 €	375 540,00 €
PROCOM	Projet Immo Commercial	150 536,40 €	536,40 €		150 000,00 €	0,00 €
SORANO	Projet SORANO	8 297 493,54 €	5 244 102,54 €	3 053 391,00 €	0,00 €	0,00 €
LIBFONCIER	Libérations foncières aménagement d'ensemble	2 089 062,28 €	1 702 282,28 €	386 780,00 €	0,00 €	0,00 €
INGENIERIE	Projet mémoire de quartier	60 000,00 €	30 000,00 €	5 000,00 €	15 000,00 €	10 000,00 €
	Recettes globales pour financer le projet Emprunt mais non rattaché à l'opération en particulier, FCTVA	4 259 987,53 €				
	TOTAL AP PROJET NPNRU	28 279 211,00 €	12 780 107,75 €	6 076 866,72 €	2 713 976,00 €	2 448 273,00 €

Autorisation de programme CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE ROLAND LEROY (AP n°202101)

Dépenses

Libellé	Montant total	CP ANTERIEURS	CA 2023	CP 2024	DM 2 2024	TOTAL 2024	CP 2025	CP 2026
Construction du Groupe Scolaire Roland Leroy	17 750 556 ,15 €	875 208,15 €	5 551 896,87 €	8 900 000,00 €	800 000,00 €	9 700 000,00 €	1 623 451 713 €	0,00 €

Recettes

Libellé	Montant total	CP ANTERIEURS	CA 2023	CP 2024	DM 2 2024	TOTAL 2024	CP 2025
Construction du Groupe Scolaire Roland Leroy	7 112 586,39 €	663 791,16 €	888 403,83 €	4 660 391,40 €	-726 324,58 €	3 934 066,82 €	1 626 324,58 €
Recettes globales pour financer le projet Emprunt mais non rattaché à l'opération en particulier, FCTVA	10 637 969,76 €						
TOTAL AP CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE ROLAND LEROY	17 898 525,02 €	663 791,16 €	888 403,83 €	4 660 391,40 €	-726 324,58 €	3 934 066,82 €	1 626 324,58 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal adopte à l'Unanimité la délibération, par 30 votes pour.

Pour extrait conforme

Monsieur Joachim Moyse

Madame Léa Pawelski

Maire

Secrétaire de séance

Accusé certifié exécutoire

Réception en préfecture : 18/10/2024

Identifiant de télétransmission : 76-217605757-20241017-lmc136093-DE-1-1

Affiché ou notifié le 23 octobre 2024